

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Toute personne abonnée au COMPLEXE LA SALLE déclare se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les dispositions suivantes :

1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Chaque abonné(e) s'engage en cas d'incident dont il serait témoin à alerter immédiatement la direction ou les secours.
- Accès strictement réservé aux Abonné(e)s du complexe. sur présentation de leur badge, et aux invités.
- Obligation de déposer ses affaires dans les casiers prévus à cet effet, qui sont à la disposition des abonné(e)s, exclusivement le temps de leur séance et qui doivent être libérés dès leur départ.
- Usage du badge strictement réservé à son titulaire.
- Présence des enfants accompagnants interdites dans les salles de cours.
- Interdiction de fumer à l'intérieur de l'établissement.
- Ranger le matériel après utilisation.
- Interdiction de toucher aux écrans TV.
- Pensez à apporter une bouteille d'eau pour votre entraînement.
- Il est fortement conseillé de ne laisser aucun objet de valeur dans les casiers.
- La Direction n'assure aucune surveillance

2 - HYGIENE ET SECURITE

- Les personnes extérieures bénéficiant d'une invitation ou d'une séance découverte sont soumises au même règlement intérieur que les abonné(e)s.
- Emploi d'une serviette sur les appareils de cardio, musculation et tapis de sol.
- L'abonné(e) s'engage d'avoir une tenue de sport strictement réservée à cet usage de manière à préserver les conditions d'hygiène collectives.
- La Direction se réserve le droit d'exclure du Complexe toute personne dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient contraires aux bonnes mœurs ou gênants pour les autres abonné(e)s.
- Nettoyer sa place et son matériel après chaque utilisation. au moyen des produits de nettoyage prévus à cet effet.
- Les appareils sont mis à la disposition des abonné(e)s qui s'engagent à respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation.

3- SURVEILLANCE

Le Complexe est placé sous vidéosurveillance 24h/24h et 7j/7. Ces données sont placées sous la loi de la protection des données personnelles et dommages sur le matériel par non-respect des consignes.

L'abonné(e) sera tenu responsable des archives durant 30 jours. Elles sont ensuite automatiquement effacées par le système informatique.